

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MATTAINCOURT  
88500

Séance du 24 juin 2024

Date : 24/06/2024

Numéro : 42/2024

L'an deux mille vingt-quatre  
et le vingt-quatre juin  
à 18 h 00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : HURIOT Joris, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
10/06/2024

Présents : Mesdames MARCHAL LABAYE Christine – TRELAT Janine – GRANGY Magali – ROPA Silvia – LOMBARD Christelle – THOMAS Dominique.

Messieurs HURIOT Joris – GUILLET Francis – VALANCE Jérémy – MAILLARD Edouard – HURIOT Bruno – VOIRIN Gérard.

Absente : BERTRAND Mathilde (pouvoir à Christine MARCHAL LABAYE).

Secrétaire : TRELAT Janine.

Objet de la délibération

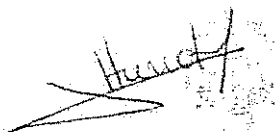
Révision du tarif relatif à la fourniture de repas.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée le 18 août 2014 entre la commune de Mattaincourt et l'hôpital du Val du Madon pour la fourniture de repas pour le service de restauration scolaire.

L'hôpital du Val du Madon a adressé un courrier à la commune de Mattaincourt stipulant une augmentation du tarif des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, soit le prix unitaire du repas : 4,85 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Accepte la révision du tarif du repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,  
Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Joris HURIOT



Joris HURIOT

Joris HURIOT  
2024.06.26 13:56:02 +0200  
Ref:6773905-10154365-1-D  
Signature numérique  
le Maire